

Certificat de compétence à l' Animation d'Ateliers d'Expression Créatrice Centrés sur le Soins à la Personne

RS2569 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330v
Formacode(s)	14426
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ECOLE BORDE EXPRES CREAT ANALYTIQUE · SIRET : 84403672300014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Notre formation concerne essentiellement :

- les personnels des établissements de soins, d'éducation spécialisée, d'enseignement adapté, de travail social et de lutte contre les exclusions d'origine somatique, affective ou sociale.
- les artistes et enseignants en arts plastiques désirant inscrire leur métier dans des dispositifs de soin.
- les personnes en reconversion professionnelle ayant reçu un bilan de compétence incitatif vers cette discipline .

Développer et vérifier les compétences pédagogiques et/ou thérapeutiques des "apprenants" dans leurs capacités à apporter un soin médiatisé de qualité

aux personnes en situation d'exclusion d'origine psycho-affective ou sociale, ou liée aux handicaps. Permettre aux professionnels du secteur sanitaire et social d'enrichir leurs pratiques professionnelles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Écriture en compétences

I / ACTIVITÉS ET TÂCHES-CLÉS DE L'ANIMATEUR D'ATELIERS
D'EXPRESSION CRÉATRICE CENTRÉ
SUR LE SOIN À LA PERSONNE (AEC)

A /

Introduire

aux AEC :

1. Informer

les participants sur le fonctionnement général de l'Atelier lors de la première séance.

2. Présenter avec concision le cadre et les dispositifs de l'AEC

selon la ou les

médiations proposées, de manière à susciter l'adhésion des participants ; à permettre à chacun

de se déterminer,

de prendre sa place dans le cadre de l'expérience offerte et dans le groupe de l'atelier.

3. Ouvrir et développer un espace de communication de qualité à l'intérieur du groupe fondé sur le respect des personnes.

B /

Mettre en place des moyens permettant le fonctionnement de l'A.E.C.

1. Mettre en place avec

rigueur la logistique des médiations et des outils de l'A.E.C : Installer le lieu et préparer les médiations en fonction de

la ou des médiations choisies : expression picturale, modelage, collage, écriture, théâtre, expression corporelle...Mettre à disposition dans le local dédié à l'AEC des différents matériaux et outils nécessaires à l'expérience créatrice des participants.

C / Conduire l'Atelier d'Expression Créatrice :

1. Accueillir le groupe de participants à l'A.E.C. au moment du démarrage de l'Atelier:

2. Présenter

le cadre, les règles et lois internes de l'AEC qui permettent un fonctionnement conforme à ses finalités.

3.

Présenter

les médiations choisies, les palettes de matériaux

et les outils nécessaires aux travaux.

4. Accompagner les participants dans l'expérience créatrice

sans jugement de valeur porté sur les productions, sans suggestion ni interprétation,

en suscitant et en soutenant l'initiative créatrice des participants à l'A.E.C. au moyen des langages de la création.

5. Vérifier en permanence que les participants disposent des matériaux et de l'outillage dont ils ont besoin pour créer ; veiller à leur

approvisionnement ; étayer dans les manipulations techniques des outils, des matières et des productions (rangement par exemple)

6. Accompagner de façon proche et non intrusive la fin de chaque production.

D / Conduire un temps de parole réflexif

sur l'expérience vécue dans le deuxième temps de l'Atelier :

A la fin de chaque séance d'atelier est institué un temps de parole consacré à :

1. Favoriser l'élaboration de

l'expérience vécue.

2. Identifier les manifestations affectives émotionnelles et psychiques survenues durant l'AEC.

3. Mettre en relation les expériences vécues avec un cadre théorique de référence.

4. Favoriser l'évaluation de la conduite des processus expressifs.

E /

Communiquer avec une institution externe commanditaire

1. Envoyer à l'institution externe les documents d'information sur les règles de fonctionnement de l'A.E.C.

2. Informer les services de l'institution sur le cadre de l'atelier et ses finalités.

3. Ecouter les réactions institutionnelles du personnel

éducatif ou soignant

à la traversée des patients dans les ateliers.

4. Collaboration à la dynamique institutionnelle : participation aux réunions de synthèses

5. Secret professionnel sur l'intimité des productions et sur les confidences des participants.

F /

Inventer et développer de nouveaux modules d'A.E.C.

1. Rechercher et proposer de nouvelles médiations

2. Mettre en place des éléments novateurs dans les ateliers

3. Mettre en œuvre des initiatives inventives pour répondre à des situations circonstancielles exigeant une adaptation du praticien à des contraintes inopinées surgies de l'expérience, ou à des innovations dans l'offre institutionnelle.

G /

Participer régulièrement à des activités de régulation (supervision)

1. Avec un professionnel habilité dans l'analyse de la pratique dans le cadre d'une supervision institutionnelle ou personnelle.

2. S'adapter au contexte institutionnel (occupationnel, éducatif, culturel, thérapeutique).

3. Faire preuve de plasticité dans la communication avec l'institution externe (avec les responsables institutionnels et les personnels directement concernés dans le cadre de prises en charge pluridisciplinaires), à laquelle il rend compte, par écrit ou oralement, du fonctionnement des A.E.C. .

II / RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES REQUISES

DANS LA CONDUITE D'ATELIERS D'EXPRESSION CRÉATRICE (AEC)

CENTRÉS SUR LE SOIN

À LA PERSONNE

L'animateur d'Ateliers d'Expression Créatrice centrés sur le soin à la personne utilise les processus d'expression créatrice médiatisés dans différents langages de création comme base de son accompagnement des personnes. Il exerce sa pratique dans différents cadres techniques :

occupationnel, pédagogique, culturel ou thérapeutique.

A / La conduite des tâches et fonctions suppose de la part du praticien la maîtrise des compétences suivantes :

1. Mettre en jeu des compétences de communication et d'empathie vis à vis des manifestations affectives émotionnelles et psychiques survenues pendant l'Atelier. .

2. Acquérir un capital de connaissances de base sur l'ensemble des processus inhérents à l'expérience créatrice ; sur les grandes lois du développement psychologique et affectif ; sur

la psychologie des groupes restreints...toutes connaissances opératoires qui scandent ordinairement la pratique. Il doit en particulier détenir une bonne représentation de l'ensemble des processus cognitifs, affectifs, émotionnels et psychiques à l'œuvre dans le travail de la création.

3. Acquérir une

connaissance optimale des ressources créatrices spécifiques à chaque médiation, de manière à favoriser l'appropriation rapide et naturelle des modes d'utilisation des médiations et des outils mis à disposition des participants.

4. Maîtriser les règles déontologiques de base propres à l'exercice de cette fonction fondées sur le respect de la personne et sur les garanties d'inviolabilité des productions et des confidences énoncées dans ce cadre.

5. Garantir

la permanence du cadre et de

la solidité du dispositif.

B / Ces dispositions étant ainsi définies, la praticien mobilise son engagement de manière à :

1. Créer un climat d'écoute mutuelle et de confiance dans le groupe.

2. Offrir un accompagnement sensible aux participants dans leur travail d'élaboration des événements vécus pendant leur traversée de l'expérience créatrice. Il doit pouvoir en faciliter la verbalisation et en expliciter le fonctionnement de façon sécurisée.

3. Soutenir l'expérience créatrice du sujet dans la durée.

4. Mettre en jeu une sensibilité spécifique

à l'observation des phénomènes affectifs de groupe en contrechamp de la singularité des expériences individuelles.

5. S'engager lorsque cela est nécessaire dans un travail de co-élaboration et d'accompagnement de l'élaboration verbale par où se signifie une possible dimension "thérapeutique". Les personnes en formation qualifiante sont initiées à l'écoute empathique active inspirée du modèle technique du psychologue américain Carl ROGERS. Elles sont invitées à en comprendre expérimentalement les ressources dynamiques.

6. S'adapter à des situations circonstancielles exigeant un ajustement du praticien à des contraintes inopinées surgies de l'expérience de nature endogène ou liées à l'environnement institutionnel.

7.

Développer son goût pour l'analyse de la pratique dans le cadre d'une supervision institutionnelle ou personnelle.

Le candidat à la certification d'Animateur d'Atelier d'Expression Créatrice centré sur le soin à la personne sera évalué sur

les compétences suivantes :

CADRE, DISPOSITIF ET MÉDIATIONS CRÉATRICES :

- Préparer avec soin

le dispositif, les outils et les matériaux spécifiques à chaque médiation.

- Être concis dans la transmission du cadre de l'Atelier d'Expression Créatrice (AEC) en fonction de ses finalités : occupationnelle, éducative, culturelle ou thérapeutique.

- Maîtriser la connaissance des ressources créatrices spécifiques à chaque médiation.

LA COMMUNICATION

- Accueillir le groupe et chaque nouveau participant avec attention et respect.

- Communiquer les règles techniques et déontologiques propres à la discipline concernant : la conservation ordonnée des productions des participants, la protection des productions contre toute spoliation, la confidentialité des propos tenus dans les séances, la supervision de la pratique par des professionnels aguerris.

- Être clair dans la présentation de

l'organisation du dispositif de l'Atelier en fonction de la ou des médiations choisies.

- Expliquer clairement la spécificité

des matières de création et de leur mode d'emploi.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LE PROCESSUS

- Développer

la confiance dans la solidité du cadre

instauré et dans les mises à l'épreuve du dispositif.

- Mobiliser et soutenir le jeu créateur des apprenants.

- S'impliquer personnellement dans

le jeu de l'expérience créatrice tout au long de la formation.

- Accueillir avec respect et acceptation positive les processus émotionnels et affectifs émergents dans le cours de l'expérience créatrice.

- Favoriser le travail d'élaboration

verbale de l'expérience vécue pendant les séances de création.

CONNAISSANCE ET MAITRISE DE LA PHÉNOMÉNOLOGIE GROUPALE

- Maîtriser de façon optimale la technique Rogérienne de l'écoute active non-directive des personnes dans les manifestations affectives de la dynamique groupale.

- Instaurer un climat d'écoute mutuelle et de confiance dans le groupe.

- Percevoir les phénomènes de groupe.

- S'adapter de façon créatrice

et inventive dans la conduite du groupe d'Atelier face à des événements susceptibles de compromettre son fonctionnement optimal.

LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

- Développer l'aptitude à la transférabilité des modèles d'analyse des processus institutionnels mis en œuvre dans la procédure de formation dans le rapport des futurs praticiens

avec leurs institutions d'appartenance.

- Élaborer et partager les observations comportementales avec l'équipe de soin dans le respect de l'intimité de la parole des personnes soignées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Il n'y a pas de pré requis en termes de niveaux de formation préalable. Un grand nombre des participants à notre cursus ont une formation de base spécifique à leur métier (infirmiers en psychiatrie, psychologues, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, psychomotriciens), mais n'ont pas eu de formation qualifiante dans notre discipline.

Pour les personnes en situation de reconversion professionnelle qui ne sont pas familiarisés avec les théories et les concepts spécifiques à cette discipline, le processus de formation est construit de manière à pouvoir progressivement y accéder.

La participation à cette formation suppose de la part des candidats une curiosité et un goût réels pour l'acquisition technique et intellectuelle dans le domaine de la psychologie de la création et des disciplines psychodynamiques de changement (psychothérapie, psychanalyse, psychosociologie)

Une forte motivation est mise à l'épreuve. L'admission définitive a lieu après un entretien de motivation avec le directeur pédagogique et après la participation obligatoire à une session de détermination de 3 jours au cours de laquelle les candidats sont placés dans les conditions expérientielles qui seront celles de la formation (ultérieurement transférables dans leur cadre professionnel), et où sont explicitées les motivations des candidats et la structure détaillée du cursus de formation. La formation suscite un haut niveau d'implication de la part des candidats, à la fois aux plans psychologique, affectif et intellectuel.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

art-cru.com
<http://www.calameo.com/read/003696923db23d4dc67c4>
<http://www.art-cru.com/formations/charte-des-ateliers>
<http://www.art-cru.com/formations/initialisantes>
<http://www.santementale.fr/formation/formations/art-cru-formation.html>
<https://www.facebook.com/tallerclorofila>
<http://www.tallermalvin.com/drupal/node/6>
<http://www.insu.be/fr/public/historique.html>
<http://www.l-atelier.ch/Latelier.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2569/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	29 325 €
Coût moyen par dossier	3 258 €
Durée moyenne	315 h
Période	06/2020 – 04/2021
France compétences	70 %
France Travail	30 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.